



Convocation :..... 11.01.2022	Membres ( statutaires.... 10
Affichage :..... 11.01.2022	( présents..... 8
	( votants..... 8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU JEUDI 20 JANVIER 2022 À 18H

N°2022/2

**Objet : Avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de PIUT**

#### Membres présents :

##### Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Catherine DURAND, M. Michel MARTIN, M. Francis MATHIEU.

##### Conseil Départemental du Tarn :

Mme Christelle CABANIS (en visioconférence), MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

#### Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

#### Assistaient également à la réunion :

M. Daniel VIAELLE, Vice-Président du Conseil départemental du Tarn, suppléant de M. Christophe TESTAS

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

Mme Valérie LAUMOND, Directrice Générale de Thémélia

## Délibération n°2022/2

### Avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre de l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT Paul Sabatier à Castres, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 11 décembre 2020 dans le respect du code de la commande publique. Les marchés de travaux ont été attribués le 11 février 2021 et notifiés le 23 mars 2021.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de se prononcer sur l'approbation d'avenants,
- de se prononcer sur l'affermissement de la tranche optionnelle 1 – Reprise du voile architectural.

Vu la délibération du 29 janvier 2015 approuvant la maquette financière du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020,

Vu la délibération du 25 octobre 2018 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et le Syndicat mixte,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant le dossier Avant-Projet Définitif,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant la prose en compte de la DSIL allouée à l'opération,

Vu la délibération du 11 février 2021 attribuant les marchés de travaux,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- D'approuver les avenants suivants :

- lot n° 02	BOURDARIOS	pour un montant de	12 229.00 €HT
- lot n° 07	LABASTERE	pour un montant de	- 5 936.00 €HT
- lot n° 08	FLAGEAT	pour un montant de	6 610.78 €HT
- lot n° 11	URIA	pour un montant de	387.95 €HT
- lot n° 12	LACOMBE	pour un montant de	2 450.00 €HT
- lot n° 13	CARCELLES	pour un montant de	7 619.87 €HT
- lot n° 14	AET	pour un montant de	2 154.50 €HT

- d'engager la réalisation de la tranche optionnelle 1 : reprise du voile architectural

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier et de charger THEMELIA, dans le cadre de son mandat, de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à Castres, le 20 janvier 2022

Pour extrait conforme

Le Président,



Arnaud BOUSQUET